

# OMPI



DATE : 4 octobre 2006

## ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE GENÈVE

### QUESTIONNAIRE

#### SUR LE

#### PROJET DE PROGRAMME ET BUDGET POUR L'EXERCICE BIENNAL 2008-2009

#### I. GENERALITES

Le présent questionnaire marque la première étape du nouveau mécanisme de préparation et de suivi du programme et budget de l'Organisation suivant l'adoption de ce mécanisme par les assemblées des États membres à leur session de 2006, comme indiqué à l'annexe I.

Les réponses au questionnaire communiquées par les États membres seront publiées sur le site Web (voir ci-dessous) dans leur langue originale, et analysées par le Secrétariat. Ces réponses guideront le Secrétariat dans l'élaboration du document contenant les grandes lignes du prochain programme et budget proposé par le directeur général, qui sera examiné par le Comité du programme et budget à sa session de décembre 2006.

#### II. QUESTIONS

##### QUESTION 1 : OBJECTIFS STRATEGIQUES

Le programme et budget de l'exercice biennal 2006-2007 est élaboré sur la base de cinq objectifs stratégiques, à savoir :

- Objectif stratégique I : Promouvoir une culture de la propriété intellectuelle
- Objectif stratégique II : Intégrer la propriété intellectuelle aux politiques et programmes nationaux de développement
- Objectif stratégique III : Développement progressif du droit international de la propriété intellectuelle
- Objectif stratégique IV : Fourniture de services de qualité dans le cadre des systèmes mondiaux de protection de la propriété intellectuelle
- Objectif stratégique V : Renforcement de l'efficacité de la direction et de l'appui administratif à l'OMPI

Votre gouvernement estime-t-il que le programme et budget pour l'exercice biennal 2008-2009 devrait continuer de se fonder sur les mêmes objectifs stratégiques? Si tel n'est pas le cas, veuillez préciser.

*Nous sommes d'accord pour conserver les mêmes objectifs pour le biennium 2008-2009 compte tenu de leurs importances stratégiques.*

## QUESTION 2 : PROGRAMMES

Le programme et budget de l'exercice biennal 2006-2007 est constitué de 31 programmes groupés sous les cinq objectifs stratégiques mentionnés ci-dessus, comme indiqué à l'annexe II (Orientations stratégiques). Votre gouvernement estime-t-il que le programme et budget pour l'exercice biennal 2008-2009 devrait continuer de s'articuler autour des mêmes programmes? Convierait-il de prévoir un ou plusieurs programmes supplémentaires? Dans l'affirmative, veuillez en indiquer la teneur et la justification. À votre avis, quel serait l'objectif et les résultats escomptés (résultats mesurables) de tout nouveau programme suggéré? Faut-il fusionner certains programmes ou groupes de programme? Dans l'affirmative, de quelle manière?

*Dans cette première phase nous considérons opportun de ne pas ajouter de nouveaux programmes vu qu'ils nous semblent suffisamment ambitieux, toutefois nous pensons qu'il faut les contrôler constamment afin de pouvoir proposer le cas échéant les modifications nécessaires.*

Votre gouvernement a-t-il un avis à exprimer sur le montant des ressources d'un ou de plusieurs programmes de l'Organisation? Aux yeux de votre gouvernement, faudrait-il procéder à des ajustements à la hausse ou à la baisse?

*Il faudrait affecter les ressources nécessaires aux programmes indiqués, également pour ce qui concerne l'attribution de personnel et de connaissances linguistiques, en tenant compte surtout des résultats qui dérivent après l'évaluation « bureau par bureau ».*

## QUESTION 3 : ORDRE DE PRIORITE DES PROGRAMMES

Veuillez indiquer les domaines de programme de l'Organisation auxquels votre gouvernement attache la plus haute importance (priorités).

*Le domaine auquel il faut donner une priorité est celui du développement progressif du droit international de la propriété intellectuelle, à l'élaboration de politiques stratégiques nationales en matière de propriété intellectuelle au service du développement économique et le soutien aux petites et moyennes entreprises.*

## QUESTION 4 : OBJECTIFS EN MATIERE DE GAINS D'EFFICACITE

Le programme et budget de l'exercice biennal 2006-2007 contient un certain nombre d'objectifs en matière de gains d'efficacité et de prévisions dans ce domaine, comme indiqué à l'annexe III. Votre gouvernement a-t-il des suggestions à faire concernant les moyens

d'améliorer ces objectifs et ces prévisions ou de les étendre à d'autres domaines d'activité de l'Organisation?

*Actuellement à propos de cette question nous n'avons pas d'éléments à donner.*

#### QUESTION 5 : BUDGET AXE SUR LES RESULTATS

Le programme et budget de l'exercice biennal 2006-2007 contient un certain nombre d'objectifs, de résultats escomptés (résultats mesurables) et d'indicateurs d'exécution, présentés programme par programme. Cette présentation des résultats a été élaborée pour faciliter l'évaluation des résultats et de l'incidence de tel ou tel programme. Veuillez indiquer les programmes pour lesquels vous considérez qu'il est nécessaire d'améliorer la présentation des résultats. Pourriez-vous donner des exemples d'objectifs, de résultats escomptés (résultats mesurables) et d'indicateurs d'exécution pour ces programmes? Considérez-vous que les indicateurs d'exécution (objectifs à atteindre) sont utiles?

*La présentation des résultats semble assez claire et transparente. Tous les efforts qui peuvent être utilisés dans cette direction, visant à une meilleure « perception » des résultats obtenus rapportés aux objectifs programmés méritent en tout cas une évaluation attentive et un examen approfondi.*

#### QUESTION 6 : MONTANT DES DEPENSES

Le programme et budget de l'exercice biennal 2006-2007 représente une augmentation de 1,5% par rapport au budget révisé de l'exercice biennal 2004-2005. Selon votre gouvernement, quelle devrait être l'évolution du montant des dépenses de l'Organisation au cours de l'exercice biennal 2008-2009?

*Nous pensons que le montant des dépenses prévu pour le prochain biennium devra se baser sur le montant total des recettes, pour que l'équilibre financier soit assuré.*

#### QUESTION 7 : POLITIQUE BUDGETAIRE

Dans le programme et budget de l'exercice biennal 2006-2007, le montant des dépenses correspond au montant escompté des recettes, sans déficit ni excédent. Les États membres se sont félicités de cet équilibre budgétaire. De nombreuses délégations ont également exprimé le souhait que l'équilibre budgétaire devienne une politique à moyen terme. De l'avis de votre gouvernement, le programme et budget pour l'exercice biennal 2008-2009 devrait-il continuer de reposer sur le principe d'équilibre budgétaire?

*Il s'agit d'un principe fondamental qui doit être absolument pris en considération.*

## QUESTION 8 : MONTANT DES FONDS DE RESERVE ET DE ROULEMENT

En 2000, les assemblées des États membres ont décidé que le niveau recommandé des fonds de réserve et de roulement de l'Organisation devrait s'établir, en moyenne, à 18% des dépenses de l'exercice biennal (paragraphe 151 du document A/35/15). Dans son rapport de 2006, le vérificateur externe des comptes a recommandé de réviser cet objectif et de le porter à 25% des dépenses de l'exercice biennal (paragraphe 57 du rapport du vérificateur des comptes à l'Assemblée des États membres de l'OMPI sur l'exercice biennal 2004-2005, recommandation n° 5). Votre gouvernement considère-t-il que le niveau recommandé des fonds de réserve doit être réévalué par les États membres? Le programme et budget pour l'exercice biennal 2008-2009 doit-il se fonder sur le niveau recommandé établi par les États membres en 2000 ou le Secrétariat doit-il fonder ses propositions pour l'exercice biennal 2008-2009 sur la méthode recommandée par le vérificateur externe des comptes? Et, dans le cas où l'Organisation dégagerait un excédent au cours de l'exercice biennal 2008-2009, votre gouvernement considère-t-il que cet excédent devrait être versé au fonds de réserve? Ou faudrait-il l'utiliser à une autre fin? Dans l'affirmative, laquelle?

*Un montant excessif des fonds de réserve est un signal, selon l'avis de notre délégation, d'une gestion du bilan pas très saine. Nous sommes de l'avis qu'il faudrait plutôt soutenir la méthode recommandée lors de l'Assemblée des États en 2000.*

## QUESTION 9 : ENGAGEMENTS ACTUARIELS FUTURS RELATIFS A LA CESSATION DE SERVICE (DÉPART EN RETRAITE ) ET AUX PRESTATIONS MEDICALES APRES CESSATION DE SERVICE

L'Organisation est dans l'obligation contractuelle de fournir aux membres du personnel certaines prestations au moment de leur départ en retraite. Elle est également tenue de fournir aux membres du personnel retraités des prestations médicales après cessation de service. Ces obligations contractuelles ont des incidences financières à long terme qui représentent par conséquent un engagement financier pour l'Organisation. Avec l'adoption par le système des Nations Unies, d'ici 2010 au plus tard, des normes comptables pour le secteur public international, les organismes des Nations Unies, y compris l'OMPI, devront porter ces engagements en comptes. Comme indiqué dans le rapport de gestion financière pour 2004-2005, une provision équivalant à 6% des dépenses biennales de personnel (postes) a été constituée en vue de commencer à subvenir à ces engagements. Votre gouvernement estimerait-il judicieux d'affecter un montant similaire dans le cadre du programme et budget pour l'exercice biennal 2008-2009 en vue de subvenir à ces engagements?

*La réponse est affirmative, tenant compte, en tout cas, de l'application des normes IPSAS.*

## QUESTION 10 : INFORMATIONS

Votre gouvernement souhaiterait-il voir figurer d'autres informations dans le projet de programme et budget pour l'exercice biennal 2008-2009?

*Actuellement la réponse est négative.*

## QUESTION 11 : AUTRES QUESTIONS

Votre gouvernement souhaiterait-il voir aborder toute autre question dans le contexte de la préparation du prochain projet de programme et budget de l'Organisation?

----

### III. PROCEDURES A SUIVRE POUR FAIRE PARVENIR LES REponses

Nous vous saurions gré de bien vouloir retourner le présent questionnaire dûment rempli au Bureau international pour le vendredi 3 novembre 2006 au plus tard. Il ne sera pas possible de tenir compte des réponses reçues après cette date dans le document contenant les grandes lignes du programme et budget présentées par le directeur général. Le présent questionnaire est également disponible sous forme électronique sur le site Web de l'Organisation <<http://www.wipo.int/about-wipo/en/pb/>> et peut être transmis par courrier électronique à l'adresse <[controller.mail@wipo.int](mailto:controller.mail@wipo.int)>. Une copie de confirmation peut être envoyée par la poste.

[Les annexes suivent]